



Municipalité de Lac-Sainte-Marie  
MRC Vallée-de-la-Gatineau  
Province de Québec  
106, chemin de Lac-Sainte-Marie, C.P.97  
Lac-Sainte-Marie (Québec) J0X 1Z0  
Tel.: (819) 467-5437  
[dg@lac-sainte-marie.com](mailto:dg@lac-sainte-marie.com)

## AVIS PUBLIC PROMULGATION

Est par les présentes donné que le Conseil municipal de Lac-Sainte-Marie a, à sa session ordinaire du 13 mai 2026, adopté le règlement suivant:

**RÈGLEMENT #2026-014 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2024-08-002 AFIN D'EFFECTUER LA CONCORDANCE AUX RÈGLEMENTS 2024-394 ET 2025-417 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU ET AUX AJUSTEMENTS APPORTÉS AUX USAGES COMPATIBLES AVEC L'AFFECTATION TOURISTIQUE VILLÉGIATURE À TRAVERS LE RÈGLEMENT 2026-013 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2024-08-001.**

Ledit règlement peut être consulté à l'édifice de la municipalité de Lac-Sainte-Marie au 106, chemin Lac-Sainte-Marie, Lac-Sainte-Marie (Québec) J0X 1Z0, durant les heures normales de bureau ainsi que sur le site internet de la municipalité au [www.lac-sainte-marie.com](http://www.lac-sainte-marie.com).

**LE PRÉSENT RÈGLEMENT EST ENTRÉ EN VIGUEUR LE 22 JUIN 2026, SOIT À LA DATE DE DÉLIVRANCE DES CERTIFICATS DE CONFORMITÉ ÉMIS PAR LA MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU.**

Donné à Lac-Sainte-Marie le 25 juin 2026.

Céline Gauthier  
Directrice générale

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC**

Je, certifie par la présente, tel que prévu au règlement 2022-04-001 adopté le 21-04-2022 par le conseil Municipal, que l'avis public concernant le règlement numéro 2026-014 a été publié sur le site Internet de la Municipalité le 25 juin 2026 et affiché à partir du babillard de l'entrée principale du bureau municipale ainsi qu'à l'entrée principale du bureau de poste.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 25<sup>e</sup> jour de juin 2026.

Céline Gauthier  
Directrice générale